

République française
Département de la
Haute-Savoie
Arrondissement de
Thonon- Les- Bains
Commune de
CERVENS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE CERVENS

Envoyé en préfecture le 23/11/2023
Reçu en préfecture le 23/11/2023
Publié le 23/11/2023
ID : 074-217400530-20231114-D202311_44-DE

SEANCE ORDINAIRE DU 14 NOVEMBRE 2023 à 20 H

Convocation
du 10/11/2023

**Nombre de
conseillers :**

En exercice : -- 13
Quorum : ----- 07
Présents : ---- 12

Absents : ----- 01
Pouvoirs : ----- 0
Votants : ----- 12

VOTE

Pour : ----- 12
Contre : ----- 0
Abstentions : -- 0

Intercommunalité
**Communauté
d'agglomération**

Délibération
N°2023-44

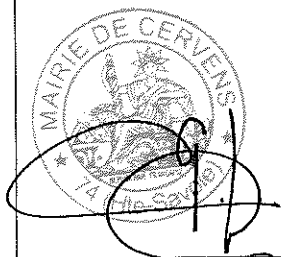
**Délibération Certifiée
exécutoire,**

Télétransmise
Le : 23/11/2023

Reçue en Préfecture
Le : 23/11/2023

Publié sur le site de la
commune
Le : 23/11/2023

Le Maire Gil THOMAS



L'an deux mil vingt-trois le 14 novembre à vingt heures, les membres du Conseil Municipal de la commune de CERVENS dûment convoqués, se sont réunis en session ordinaire dans la salle de la mairie, sous la présidence de Monsieur Gil THOMAS, Maire.

Etaients présents : CALLENDRIER Michèle/ CHATEAU Baptiste / CHATEL Christophe / DECOMBARD Coralie/ FAVRAT Florent/ KELLER Sophie/ LEYDIER Serge/ MASSON Thibault/ NOEL Ruta / PROFFIT Thierry/ THOMAS Gil/ VUARGNOZ Catherine.

Absents excusés : SANDRAL Linda.

Absents représentés : néant

Secrétaire de séance : M. Serge LEYDIER

OBJET : Rapport d'activité 2022 de Thonon Agglomération.

LE MAIRE présente aux conseillers le rapport d'activité de Thonon Agglomération de l'année 2022 portant sur les thèmes développés suivants :

- 1- *Gouvernance : rassembler autour d'un projet commun*
- 2- *Accompagner durablement l'aménagement du territoire*
- 3- *Améliorer l'offre de mobilité et réaliser des infrastructures nouvelles*
- 4- *Favoriser le développement économique et touristique*
- 5- *Environnement : des richesses à préserver*
- 6- *Aux côtés des communes, assurer la cohésion sociale*
- 7- *Des moyens au service de nos ambitions*

LE MAIRE demande au conseil de prendre acte de ce rapport.

LE CONSEIL MUNICIPAL, entendu cet exposé, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

⇒ **PREND ACTE** du rapport d'activité 2022 de Thonon Agglomération.

Ainsi fait et délibéré les, jour, mois et an susdits,
Pour extrait certifié conforme

Le Maire,
Gil THOMAS

Le secrétaire
Serge LEYDIER

